

## Garantie des produits Beaba Family®

### Conditions de garantie

Conformément à la garantie légale de conformité (article L217-3 et L217-5 du code de la consommation) tous nos produits sont garantis 2 ans à partir de la date d'achat dans un point de vente physique ou de la date de livraison dans le cas d'une vente à distance.

La société Beaba® (ou sa filiale) gère les demandes de SAV en direct avec les consommateurs au-delà des 14 jours qui suivent l'achat. Si l'achat a été réalisé en magasin, le consommateur a 14 jours pour se rapprocher du revendeur.

Si votre produit tombe en panne, la Beaba Family® prendra en charge gratuitement, la réparation ou le remplacement du produit défectueux pendant la période de garantie à condition que le produit ait été utilisé conformément à la notice d'utilisation. Il ne doit avoir subi ni choc, ni chute, ni avoir été démonté.

### Garantie commerciale

La Beaba Family® propose une garantie commerciale gratuite sur le Babycook Neo® et le Babycook Smart® (hors accessoires et pièces d'usure)

Pour en bénéficier, il vous suffit d'enregistrer votre appareil sur l'application Beaba & Moi® **dans les 6 mois** qui suivent l'achat, de scanner le code barre sous l'emballage et de joindre la preuve d'achat.

L'enregistrement de votre produit vous permet de bénéficier d'une extension de garantie de 3 ans (hors pièces d'usure et accessoires)

### Exclusion de garantie

Les **accessoires**<sup>1</sup> et **pièces d'usure**<sup>2</sup> sont garantis 6 mois. Les pièces détachées sont disponibles à la vente sur notre site internet <https://www.beaba.com/fr-fr/pièces-detachées>

La garantie exclut les cas suivants ou ne s'applique pas si :

- L'appareil ou l'article s'est cassé à la suite d'une chute ou un choc
- La facture d'achat a été modifiée ou est devenue illisible.
- Les réparations ou les modifications du produit ont été effectuées par une société de réparation ou une personne non autorisée.
- La défaillance résulte d'une utilisation excessive dans des conditions différentes de celles pour lesquelles le produit a été fabriqué.
- La défaillance est due à l'abus d'utilisation du produit ou à des conditions environnementales non conformes au manuel d'utilisation du produit.
- La défaillance est inhérente à la connexion de périphériques, d'équipements ou d'accessoires supplémentaires non recommandés par le manuel d'utilisation.
- L'appareil a été endommagée par des animaux, la foudre, une tension anormale, un incendie, une catastrophe naturelle, un accident de transport ou un contact avec de l'eau (à moins que le manuel d'utilisation précise expressément que le produit peut être rincé), sans que cette liste ne soit exhaustive.
- Le produit subit une usure normale ou ses consommables doivent être remplacés.

---

<sup>1</sup> Bol, couvercle, panier, housse, coussin, grille, accessoires de sac etc... (liste non exhaustive)

<sup>2</sup> Couteau, joint, filtre, batterie, tétine, patin antidérapant, goupillon, câble d'alimentation, embout de mouche-bébé, câble de frein, pneu, tirette de fermeture etc... (liste non exhaustive)



- Le produit ne fonctionne pas correctement car il n'a pas été initialement conçu, fabriqué ou approuvé pour une utilisation dans le pays où vous l'utilisez, ce qui peut être le cas si vous avez acheté le produit à l'étranger.
- Le produit ne fonctionne pas correctement du fait de problèmes d'accès ou de connexion auprès de fournisseurs de services, tels que les interruptions de réseaux (Internet par exemple) et les problèmes présents sur les réseaux de transmission (interférence, brouillage, défaillance ou réseau de mauvaise qualité).

## Mise en œuvre de la garantie

Le consommateur doit fournir une preuve d'achat de moins de 2 ans (facture, ticket de caisse ou bon de livraison) mentionnant la désignation et la date d'achat/livraison.

Sans un de ces documents, votre garantie est nulle.

Pour faire valoir votre garantie, voici la marche à suivre :

- l'achat a moins de 14 jours : le consommateur se rapproche du revendeur pour une prise en charge
- l'achat a plus de 14 jours : le consommateur complète le formulaire de prise en charge sur notre site [service.beaba.com](http://service.beaba.com) et joint les pièces nécessaires à son dossier (preuve d'achat valide, une photo ou une courte vidéo montrant le défaut)